

**– COMITÉ LIBERTAD –**  
**DERNIER PROCÈS VERBAL – HIVER 2009 – 21 MAI 2009**

**Présences :**

Pascale, Marie-Pier Lévesque, Nastaran Daniali, Ousmane Thiam, Mathilde Létourneau,  
Pascale Robichaud

**Note du secrétariat :**

**QUORUM NON ATTEINT :**

- 5 membres statutaires doivent être présent-e-s pour avoir le quorum (*Charte : 5.5 : Quorum : Réunion du comité thématique : présence de cinq (5) membres statutaires ou 25,00 % des membres inscrits dans la liste*)
- + Mathilde Létourneau étant au Bureau exécutif ne peut pas être membre statutaire d'un comité thématique ... (*Guide des règlements pour les comités : 1. Les comités thématiques : (...) Ces huit membres sont considérés statutaires, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être exécutant au sein du Bureau exécutif, ni un membre statutaire d'un autre comité thématiques. (...)*)
- + Nastaran Daniali, secrétaire permanente de l'AGECVM, ne peut pas, selon le Guide d'embauche de l'AGECVM, « occuper de postes au sein de l'AGECVM (*Bureau exécutif, Table de concertation, Comités thématiques et de concentration*) »

**0.0 Adoption de l'ordre du jour**

Nastaran propose l'ordre du jour de l'affiche.

Pascale appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSÉ ET ADOPTÉ :**

**1.0 SUBVENTIONS**

**2.0 PROCHAINE SESSION**

**1.0 Subventions**

Marie-Pier propose que le reste de l'argent soit distribué au Collectif Opposé à la Brutalité Policière et à Hors-d'Œuvre, et ce, moitié-moitié.

Ousmane appuie

Adoptée à l'unanimité.

**2.0 Prochaine session**

Ousmane propose qu'une réunion ait lieu à la deuxième semaine de la rentrée, qu'une affiche soit prête et affiche dès le premier jour.

Pascale appuie.

Adoptée à l'unanimité

Nastaran propose qu'un kiosque prenne place dans le hall pour mober pour la réunion, et que Marie-Pier en soit responsable.

Marie-Pier appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Brainstorming.